

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Participation en nature au bénéfice de l'association Amicale des Dergis pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière historique du Dergis Michaud

Séance du 24 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD,
CHAPUIS Gérard pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS,
CRETIER Humbert pouvoir à Monsieur Joël BORGEOT,
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire,
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS,
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Nicole ROSIER,
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ,
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BOYER Corinne,
LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Vu la demande du 9 janvier 2024 de l'association Amicale des Dergis afin que la commune participe à la réhabilitation de l'ancienne fruitière historique du Dergis Michaud,

L'association Amicale des Dergis a acquis le bâtiment de l'ancienne fruitière historique du Dergis Michaud en l'état d'un patrimoine obsolète traditionnel de village. Elle lance le projet de réhabilitation de ce patrimoine en friche sur 3 ans, de 2024 à 2026, pour un montant total de travaux prévisionnels de 26 063 € TTC en mobilisant ses ressources humaines bénévoles.

Des tuiles d'occasion ont été récupérées sur le bâtiment de Bellecombe, qui représentent une économie de 5 660 € TTC.

Après finalisation du projet de restructuration, l'Amicale des Dergis demande une participation financière à la commune à hauteur de 15 000 € au total, soit 5 000 € sur 3 ans suivant le calendrier de travaux prévisionnel, ce qui porterait un autofinancement par l'association à 11 063 €.

Il est entendu que l'association demandera d'autres subventions dont l'aide du Fonds de Développement à la Vie Associative (FDVA2) et organisera des manifestations supplémentaires pour financer l'opération.

La majorité des travaux sera réalisée par les bénévoles de l'amicale, exceptés ceux nécessitant des contrôles règlementaires réalisés par des entreprises locales agréées.

Conformément à l'avis de la Commission Finances du 15 avril 2024, considérant la particularité des travaux mis en œuvre par l'association, la commission ne retient pas la subvention de 15 000€ mais monsieur le Maire propose d'allouer une participation en nature de petits matériels à hauteur maximum de 3 000 € TTC par an, sur 3 ans de 2024 à 2026, soit un total de participation de 9 000 € TTC.

Les factures de ces petits matériels devront être au nom de la Commune de Plateau d'Hauteville et référencées « réhabilitation de l'ancienne la fruitière historique du Dergis Michaud ».

Ces dépenses seront suivies dans un tableau récapitulatif annuel limité à 3 000 € TTC par an et comptabilisées au budget général au chapitre 011 - compte 60632 fournitures de petit équipement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** d'allouer une participation en nature de petits matériels à hauteur maximum de 3 000 € TTC par an, sur 3 ans de 2024 à 2026, soit un total de participation de 9 000 € TTC, au bénéfice de l'association Amicale des Dergis pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière historique du Dergis Michaud, patrimoine traditionnel du village,
- **PRECISE** que ces dépenses seront comptabilisées au budget général au chapitre 011 - compte 60632 fournitures de petit équipement,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

